



COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

COVID -19 Lettre d'information spéciale déconfinement de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

4 juin 2020

Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

=> Les principales actualités relatives à la crise du Coronavirus et au déconfinement à l'échelle régionale et nationale ;

=> Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;

=> Journée mondiale des réfugiés : venez participer !!

=> Appel à candidatures : Égalité femmes-hommes – aide aux besoins structurels post-Covid 19 des structures de terrain – Fondation CHANEL ;

=> Webinaire du 16 juin 2020 - 10h30 -12h _Prévention et responsabilité des ESSMS face aux risques d'exposition et de contamination au COVID-19

=> Campagnes budgétaires : dématérialisation des envois

=> Interpellations des pouvoirs publics et collectivités :

Courrier inter-associatif adressé à la Ministre du Travail pour activer des crédits exceptionnels de soutien des SIAE face à la crise !

=> Invitation à actualiser les informations relatives aux structures dans le cadre de la reprise d'activités ;

=> Règles sanitaires et adaptation de l'activité de structures : informations et recommandations ;

=> Nouvelles ressources d'informations à destination des personnes accompagnées ;

=> Admissions en structures d'hébergement ;

=> *Domiciliation administrative :*

- *Déploiement de la plateforme DomiFa ;*
- *[Prolongation de validité des délais de demande de renouvellement des agréments, prolongations des attestations d'élection de domicile et délais de radiation des personnes domiciliées ;](#)*

=> *Prolongation des titres de séjours arrivés à expiration entre le 16 mai et le 15 juin 2020 ;*

=> *Actualités en matière d'asile ;*

=> *[Une plateforme dématérialisée pour diversifier les canaux d'orientation et recrutement des candidat.e.s pour des parcours en SIAE](#)*

=> *Violences sexuelles et les violences au sein du couple ;*

=> *[Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;](#)*

=> *Renouvellement automatique des droits et réduction solidarité Transports*

Retrouvez en fin de la newsletter les liens vers les précédents articles d'information.

Depuis le 11 mai, les structures du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité s'adaptent afin d'accueillir au mieux les personnes tout en respectant les règles sanitaires qui s'imposent en période de déconfinement.

Depuis le début de la crise sanitaire, différents temps d'échanges ont été organisés par la Préfecture de Région, la dernière rencontre date du 25 mai.

La période actuelle de déconfinement ne signifie pas pour autant une reprise d'activité identique à celle antérieure au 16 mars et l'échéance de la fin de la période hivernale arrive à grands pas. Lors de ce temps de travail, nous avons pu aborder avec les services de l'État les points suivants :

- La nécessaire dotation en masques pour les salariés et bénévoles mais également pour les personnes accompagnées (masques jetables et masques grand public) : le Préfet de Région nous a sollicité afin que nous lui donnions une estimation mensuelle des besoins
- Les tests PCR pour les suspicions de cas Covid19
- Les pertes de capacité d'accueil des ESI/Accueil de jour liées aux mesures sanitaires et aux incidences pour les personnes en situation de rue. Grâce à vos remontées de terrain, nous avons pu démontrer au Préfet de Région l'importance de se mobiliser afin de compenser cette

- Les tensions prévisibles sur l'aide alimentaire pour l'été à venir mais également la nécessité d'un pilotage de l'aide alimentaire au niveau régional.
- Nos craintes quant à la fin de la période hivernale au 10 juillet et de ses impacts pour les personnes.

Le Préfet de Région nous a indiqué que seront annoncées très prochainement des perspectives tant pour la fin de l'état d'urgence sanitaire que pour la prochaine période hivernale. La Fédération IdF restera vigilante afin qu'aucune personne ne soit remise à la rue sans solution.

Enfin, la Fédération IdF appelle à la mobilisation de tou.t.e.s pour que les évaluations sociales et demandes de logement sociales soient actualisées afin de favoriser la reprise de la fluidité.

[Consulter les ressources disponibles sur le COVID 19 sur le dossier partagé de la Fédération](#)

[Rejoindre la liste d'échange slack spéciale COVID 19](#)

Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19

Depuis plusieurs mois, les structure d'hébergement du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sont confrontés à une situation nouvelle imposée par la crise sanitaire. L'épidémie du COVID-19 a imposé une adaptation rapide des structures d'hébergement et a soulevé de nombreuses difficultés pour les équipes.

Dans l'objectif de produire des éléments d'analyse sur l'impact de la crise COVID-19 dans le secteur de l'hébergement en Ile-de-de-France, la commission santé de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF lance une enquête à destination des structures de son réseau. Cette enquête permettra d'avoir des éléments étayés sur l'effectivité des dispositifs spécifiques mis en place par les services et agences de l'État mais également de recenser les bonnes pratiques dans les structures, d'identifier les évolutions de pratiques professionnelles liées à la situation sanitaire.

permettre de capitaliser les pratiques dans un cadre inter-associatif pour permettre à notre secteur d'être mieux préparé en cas de résurgence de l'épidémie.

L'enquête proposée se compose de deux parties auxquelles nous vous invitons à **répondre par structure** (les répondants peuvent être des chef.fe.s de services, directions ou référent.e.s COVID 19 des structures) :

- Une **remontée de données quantitatives sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 dans la structure** – nous vous invitons à télécharger le fichier accessible [via ce lien](#), à le remplir et à nous le renvoyer par mail à l'adresse : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org ;
- Un **questionnaire plus général accessible via ce lien** (durée de remplissage estimée à 10 minutes).

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous consacrerez à la réponse à cette enquête dont les résultats seront précieux pour la Fédération et l'ensemble du réseau et vous invitons à la rediffuser en interne de vos structures aux chef.fe.s de service concerné.e.s.

Cette enquête n'aborde pas les questions liées aux surcoûts financiers qui font l'objet de travaux de la Fédération dans d'autres cadres.

Journée mondiale des Réfugiés : venez participer !!

Nous vous sollicitons en vue de la Journée mondiale des Réfugiés 2020 qui se tiendra comme chaque année le 20 juin.

Dans la période exceptionnelle que nous traversons, cette mobilisation prend cette année la forme d'un **grand événement digital organisé par les associations de solidarité, autour de la Maison des Réfugiés.**

Pour cela plusieurs événements virtuels (animations, ateliers, conférences, etc.) pourront avoir lieu le **samedi 20 juin** pour une durée comprise entre 30 mn et 1 heure en fonction du nombre total de séquences qui seront proposées par les structures participantes.

Le site internet de la Maison des réfugiés – animée par Emmaüs Solidarité et Singa -/Actions transculturelles et [SINGA.IO](#) publieront à leur agenda le programme centralisé depuis lequel les visiteurs pourront avoir accès aux événements.

En parallèle de ce grand forum, seront proposés des temps forts : concert de l'Orchestre de chambre de Paris, tables rondes en présence de personnalités, etc.

- Activités culturelles, musicales et sportives, Mina Remy, Aurore : m.remy@auore.asso.fr
- Intégration – Alexandre Monclin, Wintegreat : alexandre.monclin@wintegreat.org
- Accès aux droits et à la santé – Isabelle Médou Marère, Fédération des acteurs de la Solidarité : isabelle.medou-marere@federationsolidarite-idf.org
- Apprentissage de la langue – Isabelle Médou Marère, Fédération des acteurs de la Solidarité : isabelle.medou-marere@federationsolidarite-idf.org
- Engagement citoyen et bénévolat des locaux et des personnes réfugiés – Julie Versino, FTDA : JVERSINO@france-terre-asile.org

Emmaüs Solidarité s'est par ailleurs porté volontaire pour l'organisation des tables rondes.

=> Vous pouvez dès à présent, pour participer à cette journée de mobilisation collective, vous adressez au.x chef.fe.s de file du/des thématiques qui vous intéressent et leur faire part du ou des événements que vous souhaitez intégrer au programme. [Vous trouverez ici une fiche pour faciliter la description de votre événement.](#)

Cette liste de thématiques n'est pas fermée, n'hésitez donc pas à en proposer d'autres qui viendraient enrichir le programme.

**Appel à candidatures : Égalité femmes-hommes – aide aux besoins structurels post-Covid 19 des structures de terrain –
Fondation CHANEL**

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2020

Il est encore temps de déposer votre dossier pour l'appel à candidatures de la Fondation CHANEL « L'Échelle » ayant pour but de participer au renforcement de l'écosystème des organisations engagées sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes en France.

L'appel vise à identifier et apporter un soutien opérationnel aux structures de terrain, identifiant un ou plusieurs besoins structurels pour surmonter la crise, assurer la continuité de leurs missions en période post Covid-19 et/ou leur permettre de passer à l'échelle.

Pour voir les critères d'éligibilité et pour déposer votre dossier de candidature,

WEBINAIRE du 16 juin 2020 - 10h30 -12h
PRÉVENTION ET RESPONSABILITÉ DES ESSMS FACE AUX
RISQUES D'EXPOSITION ET DE CONTAMINATION AU COVID-
19

Depuis le début de la crise, la Fédération des acteurs de la solidarité est à vos côtés et souhaite partager avec vous, un **webinaire organisé le 16 juin 2020 prochain de 10h30 à 12h** par la FAS avec la participation des cabinets Picard Avocats et Seban & Associés sur la **Prévention et responsabilité des ESSMS face aux risques d'exposition et de contamination au Covid-19**. Monsieur **Éric PLIEZ**, trésorier de la Fédération et ancien directeur général de l'Association Aurore assurera l'animation de ce webinaire dont le programme est [téléchargeable ici](#).

Pour assister à ce webinaire cliquer sur le lien d'inscription : [ICI](#)

Une fois sur la page, il faudra laisser votre adresse mail et compléter le formulaire pour finaliser l'inscription. Il y aura ensuite plusieurs rappels de l'événement.

Campagnes budgétaires : Dématérialisations des envois

En raison du contexte actuel de crise sanitaire, la DRIHL modifie la procédure d'envoi des courriers pour les campagnes de tarification des établissements financés par dotation globale de financement (CADA, CPH et CHRS). Les courriers vous seront adressés par voie dématérialisée.

Vous allez recevoir un mail de votre UT DRIHL ou DDCS accompagné du courrier en pièce-jointe vous demandant de valider l'adresse mail d'envoi des documents.

[Télécharger le courrier d'information de la DRIHL](#)

Interpellations des pouvoirs publics et collectivités

Courrier inter-associatif adressé à la Ministre du Travail pour activer des crédits exceptionnels de soutien des SIAE face à la crise !

La Fédération IDF et les autres réseaux IAE partenaires se sont mobilisés régulièrement dans le cadre des actions menées au sein du GRAFIE pour alerter l'Etat et les autres partenaires du secteur de l'IAE sur la nécessité d'activer des crédits exceptionnels , et notamment le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) , afin de soutenir les SIAE d'Ile-de-France face aux impacts de la crise liée au COVID-19. Les réseaux nationaux de l'IAE portent régulièrement des propositions auprès de l'Etat pour concrétiser le lancement de ce soutien exceptionnel dans le contexte de crise.

Dans un [courrier adressé à la Ministre du Travail le 11 mai](#), la Fédération des acteurs de la solidarité et 7 réseaux de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ont rappelé à nouveau l'urgence d'un soutien spécifique de l'Etat via le Fonds de Développement de l'Inclusion, tant attendu par les structures. Les réseaux IAE soulignent que l'objectif commun porté par le Pacte d'ambition pour l'IAE ne sera possible sans une réponse financière immédiate et massive pour sauvegarder et relancer le secteur.

REPRISE D'ACTIVITE – ACTUALISEZ LES INFORMATIONS DE VOTRE STRUCTURE

Afin de faire connaître les modalités de reprise des structures de veille sociale et d'aide alimentaire dans les départements franciliens et partenariat avec Solinum.

Nous vous invitons à renseigner directement les horaires et modalités d'accueil de votre structure dans [notre tableau partagé](#).

Les différentes informations demandées nous permettent également d'affiner la connaissance de l'état des capacités d'accueil et d'accompagnement réouvertes.

Afin d'économiser votre temps, ce tableau servira de base de donnée pour l'actualisation sur [SOLIGUIDE](#).

Plans de reprise d'activité et adaptation de l'activité des structures aux règles sanitaires

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a créé, dans son dossier partagé de ressources utiles vis-à-vis de la crise sanitaire, un [dossier dédié à la question des plans de reprise d'activité](#).

Vous pourrez y retrouver des exemples de plan de reprise d'activité ainsi que des documents de recommandations et préconisations utiles.

Recommandations de la DGCS concernant le secteur AHI

d'hébergement, accueils de jours et structures de domiciliation en période de déconfinement.

Ce guide contient notamment des recommandations sur :

- L'organisation des structures pour éviter la contamination ;
- L'identification précoce des personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 et les mesures à mettre en places dans la structure vis-à-vis des personnes et des cas contacts ainsi que la doctrine de test ;
- La tenue/reprise des entretiens sociaux avec les personnes accompagnées et la tenue d'activités collectives ;
- L'organisation des accueils de jour et des services de domiciliations ;
- L'organisation du travail en période de déconfinement ;
-

Ont été publiées avec ce guide, quatre annexes utiles :

- Une [annexe sur l'organisation de « secteurs COVID+ »](#) dans les structures d'hébergement ;
- Une [annexe relative aux règles d'entretien des locaux](#) ;
- Une [annexe pour accompagner les personnes dans l'auto-surveillance de leur température](#) (à destination notamment des personnes ayant été en contact avec une personne malade).
- Une [fiche de recommandations à destination des structures médicosociales](#) de soins résidentiels (LHSS et LAM) et CSAPA.

Tous ces documents sont disponibles dans le [dossier partagé](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France contenant les ressources liées à la crise du COVID-19.

Dans chaque association, l'adaptation de l'activité et du fonctionnement des structures doit être pensée au regard des règles sanitaires nationales et de la nature de l'activité, de la configuration des locaux.

Concernant les structures du secteur de l'Insertion par l'Activité économique, des fiches conseils par secteurs d'activité sont publiées sur le [site du Ministère du travail](#), et sont actualisées et/ou complétées de nouvelles fiches régulièrement

Nous vous rappelons **l'importance de poursuivre la sensibilisation des salarié.e.s, bénévoles et personnes accueillies sur le respect des gestes barrières.** Des affiches pédagogiques dans ce sens et traduites sont disponibles sur le [dossier partagé](#) mis en place par la Fédération.

[Lire la suite sur notre site](#)

Santé Publique France a publié de nouvelles affiches pédagogiques d'information des personnes dans le contexte de déconfinement. Toutes ces ressources sont disponibles sur le [dossier partagé](#) de la Fédération.

Parmi ces nouvelles ressources :

- Des [affiches traduites en plusieurs langues](#) sur les gestes barrières en période de déconfinement ;
- Des [affiches sur le parcours des personnes « cas suspects » et « cas contacts »](#) - les traductions seront ajoutées au dossier dès que disponibles ;
- Des [affiches sur le port du masques](#) – les traductions seront ajoutées au dossier dès que disponibles.

Admissions en structures d'hébergement

Lorsqu'elles ont été interrompues du fait de la crise sanitaire, il paraît important que les admissions puissent reprendre dans les structures, tout en garantissant la sécurité des personnes accompagnées et des professionnel.le.s. Dans ce sens, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France poursuit son interpellation des pouvoirs publics pour garantir des moyens suffisants aux structures pour la protection des personnes.

Pour limiter les risques de contamination et garantir la sécurité des personnes accompagnées et des professionnel.le.s lors des admissions il est recommandé :

- **De garantir des capacités d'isolement au sein de la structure**, dans l'évaluation des capacités de nouvelles admissions, dans l'hypothèse où une personne présenterait des symptômes évoquant une infection liée au COVID 19.

S'il n'est pas possible d'utiliser des bureaux ou salles communes comme possibles lieux d'isolement des personnes et que de ce fait il est nécessaire de geler une ou plusieurs places pour s'assurer de capacités d'isolement, alors il est nécessaire d'en faire part au SIAO ou à l'OFII (pour les places qu'il régule).

- **De définir un protocole d'admission permettant d'assurer le respect des gestes barrières**, en respectant la distance minimale d'un mètre entre les professionnel.le.s et les personnes lors des entretiens d'admissions et en prévoyant une explication des gestes barrières et des

professionnel.le.s et aux personnes.

- **Durant les 14 premiers jours de la personne dans la structure, la mise en place d'une autosurveillance de sa température est préconisée.** Dans la mesure du possible, un thermomètre à usage personnel peut être remis à la personne. De même, il est conseillé de surveiller particulièrement l'apparition des premiers symptômes évocateurs d'une infection au COVID-19 durant cette période.

En cas d'interrogations relatives au protocole d'admission dans les structures la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France reste disponible.

Contact : Clotilde Hoppe, chargée de mission Santé,
clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Repérage des symptômes précoces d'une infection par le COVID-19, tests, identification des cas contacts et organisation des structures en période de déconfinement

Afin de limiter la propagation du COVID-19 dans la population, dans un contexte où chacun est libre de se déplacer, la stratégie sanitaire nationale consiste à repérer le plus précocement les symptômes évocateurs du COVID-19, tester les personnes présentant des symptômes ainsi que les personnes avec lesquelles elles ont été en contact proche et sans protection et enfin d'isoler les personnes atteintes du COVID-19.

Les professionnel.le.s des structures du secteur AHI ont un rôle important à jouer dans cette stratégie sanitaire afin d'éviter la propagation du virus dans les structures.

Au-delà des points développés ci-dessous, il est nécessaire de **communiquer le plus largement possible auprès des personnes sur les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation sociale.** Des fiches traduites sur les gestes barrières et pour l'auto-surveillance des symptômes du COVID-19 sont disponibles sur [le dossier partagé](#) de la Fédération. Tous les points développés ici sont également développé dans le [guide de la DGCS sur le déconfinement dans les structures d'hébergement](#).

[Lire la suite de l'article sur notre site](#)

Lancée par la Fabrique des Ministères sociaux, la [plateforme DomiFa](#) se déploie aujourd'hui après une phase initiale de test.

Outil de gestion à destination des organismes agréés pour la domiciliation administrative Cette plateforme répond gratuitement aux fonctions suivantes :

- Instruction et validation des demandes
- Édition de cerfa
- Enregistrement des passages et des interactions
- Suivi du courrier reçu et distribué
- Gestion des domiciliations et des échéances associées (radiations, renouvellement, fin de domiciliation...)
- Édition de statistiques

Des sessions de présentation et de formations sont prévues entre le 26 mai et le 8 juillet. Pour vous inscrire, il suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://startupdetat.typeform.com/to/O63SNL>

Pour toutes questions relatives à ce projet, contactez l'équipe projet DomiFa : contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr

Prolongation de validité des délais de demande de renouvellement des agréments, prolongations des attestations d'élection de domicile et délais de radiation des personnes domiciliées

Une nouvelle ordonnance est intervenue en matière de prorogation des droits. Il s'agit de l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 qui a les conséquences suivantes en matière de prolongations de droits :

- Cette nouvelle ordonnance proroge le délai de demande de renouvellement des agréments pour les organismes agréés d'un mois supplémentaire : **pour les agréments des organismes qui expirent entre le 12 mars et le 23 juin, le délai de demande de renouvellement est désormais de 3 mois à partir du 23 juin. Les organismes agréés doivent donc avoir déposé leur demande de renouvellement d'agrément avant le 23 septembre.**
- **Cette ordonnance ne modifie pas le calendrier de prolongation fixé par l'ordonnance du n° 2020-306 du 25 mars 2020 :**
- La prolongation de **validité des cerfa d'élection de domicile qui expirent entre le 12 mars et le 23 juin reste étendue jusqu'au 23 août.**

Enfin, **jusqu'au 24 aout, les organismes agréés n'ont pas à entamer des procédures de radiation pour des personnes qui ne se seraient pas présentées depuis plus de 3 mois.**

Pour toutes questions contactez Gabriel Visier :
gabriel.visier@federationsolidarite-idf.org

Prolongation des titres de séjours arrivés à expiration entre le 16 mai et le 15 juin 2020

La commission mixte paritaire (Sénat et Assemblée nationale) a adopté le 3 juin le principe d'extension de la durée de validité des titres de séjour arrivant à expiration entre le 16 mai et le 15 juin 2020 pour une durée de 6 mois.

Cette mesure concerne les titres suivants :

- Visas de long séjour ;
- Titres de séjour ;
- Autorisations provisoires de séjour ;
- Récépissé de demande de titre de séjour ;

Les attestations de demande d'asile arrivant à expiration entre le 16 mai et le 15 juin verront leur durée de validité prolongée de 3 mois.

Les personnes dont le visa de court séjour a expiré durant la période d'état d'urgence sanitaire (24 mars au 10 juillet 2020) pourront bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour dont les modalités de délivrance restent à définir.

Le texte définitif devrait être adopté le 16 juin.

Une ordonnance devrait paraître prochainement à ce sujet.

Pour rappel, par l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 la durée de validité des documents de séjour susmentionnés expirés entre le 16 mars et le 15 mai 2020, déjà prolongée de trois mois par une ordonnance du 25 mars 2020 a été prolongée pour une durée de 3 mois supplémentaire, portant la durée de prolongation totale à six mois.

Cette prolongation est automatique et **ne concerne pas les attestations de demande d'asile dont la prolongation de durée de validité se limite à trois**

Concernant la reprise d'activité des services des étrangers des Préfectures, la **Préfecture de Police de Paris a publié une Foire Aux Questions sur sa réouverture que vous pouvez consulter [via ce lien](#).**

La Fédération engagée auprès des SIAE pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires d'une protection internationale

Malgré la période de crise sanitaire actuelle, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France se mobilise pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale – BPI (réfugiées, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides) notamment par le biais d'actions spécifiques à destination des Structures franciliennes d'Insertion par l'Activité Economique.

Pour favoriser l'embauche des personnes BPI dans les SIAE, la Fédération propose aux SIAE de diffuser leurs offres d'emploi auprès des structures d'hébergement et d'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale de son réseau.

- Vous êtes une SIAE francilienne et souhaitez que vos offres d'emploi soient relayées aux personnes BPI ? Transmettez nous vos offres à l'adresse : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France organise en 2020 plusieurs réunions d'information collective à destination des professionnels des SIAE pour les outiller dans l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale salariées en insertion.

Ces réunions d'informations sont ouvertes aux permanents des structures d'insertion par l'activité économiques (CIP, chargé.e.s d'accompagnements, etc.) et gratuites.

- **Le 23 juin de 9h30 à 12h30** en visioconférence « **Accompagnement du parcours professionnel des BPI : quelles ressources de formation linguistique ? Quels dispositifs dédiés mobilisables ?** »

Pré-programme disponible [via ce lien](#)

Inscription en ligne obligatoire [via ce lien](#)

personnes Bénéficiaires d'une protection internationale.

Pré-programme disponible [via ce lien](#).

Inscription en ligne obligatoire [via ce lien](#)

Une réunion de découverte des projets lauréats du Plan d'Investissement Compétence pour l'Intégration des personnes BPI sera également organisée début juillet. La date sera communiquée très prochainement.

Contact : Clotilde Hoppe, Chargée de mission sur les thématiques réfugiés/migrants : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Pour plus d'informations ainsi que l'accès à quelques opportunités d'orientation pour les personnes que vous accompagnez, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information de la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France dédiée à l'intégration des personnes BPI :

[S'inscrire à la lettre d'information sur l'intégration des BPI](#)

Actualités relatives au secteur de l'asile

[Lire les dernières actualités sur notre site](#)

Une plateforme dématérialisée pour diversifier les canaux d'orientation et recrutement des candidat(e)s aux pour des parcours en SIAE

Lancée dans le cadre du pacte ambition IAE, et expérimentée dans un premier temps sur 3 départements, [la plateforme de l'inclusion « ITOU »](#) est désormais ouverte à toutes les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) franciliennes et aux acteurs de l'insertion sur la région.

Cette plateforme permet d'orienter des candidats dans le cadre de recrutements proposés par les SIAE, en complément des autres canaux de mobilisation de candidats (Pôle emploi, partenaires locaux...). C'est un outil dématérialisé qui vise à simplifier les démarches de candidatures, tant pour les

l'IAE (éligibilité par Pôle emploi et les autres prescripteurs habilités).

La plateforme permet aux SIAE de renseigner un compte en ligne en tant qu'employeur présentant les offres d'emplois et de parcours IAE, et également aux partenaires de l'IAE (association d'insertion, missions locales, référents personnel...) de créer un compte en tant que structures orientant des personnes en insertion.

Par ailleurs, les personnes en insertion à la recherche d'un emploi IAE peuvent déposer une candidature spontanée auprès des SIAE.

L'ouverture d'un compte utilisateur (SIAE, « partenaire orienteur », personne à la recherche d'un emploi) se fait en quelques clics sur <https://inclusion.beta.gouv.fr/>

Au delà d'une nouvelle approche de mise en relation dématérialisée, la plateforme innove en permettant, aux SIAE qui le souhaitent, de valider l'éligibilité et l'agrément d'une personne à l'IAE. La SIAE a en effet la possibilité de demander sur la plateforme ITOU un « pass-IAE » pour le demandeur d'emploi, qui une fois validé remplace le numéro d'agrément délivré par Pôle emploi.

Si la SIAE décide d'activer elle-même l'éligibilité d'une personne à travers ce nouveau système de « Pass-IAE », la SIAE doit « évaluer » et valider l'éligibilité d'un candidat à partir d'une liste de critères fixés par la DGEFP (Ministère du travail). Ces critères sont distingués en deux niveaux : le niveau 1 et le niveau 2.

- Critères de niveau 1 : Bénéficiaire du RSA, allocataire de l'ASS, allocataire de l'AAH, DETLD (>24 mois)
- Critères de niveau 2 : Niveau d'étude 3 ou infra, senior (>50 ans), jeune (<26 ans), sortant de l'ASE, DELD (12-24 mois), travailleur handicapé, parent isolé, personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue, primo arrivant, résident ZRR, résident QPV

L'éligibilité d'un candidat est validée dès lors que ce candidat remplit au moins un critère de niveau 1 ou trois critères de niveau 2 (cf. page <https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/qui-peut-beneficier-des-contrats-dinsertion-par-lactivite-economique>) .

La plateforme propose par ailleurs un forum de discussion à l'attention des professionnels de l'insertion : <https://forum.inclusion.beta.gouv.fr/> disponible afin que vous puissiez poser vos questions concernant la plateforme.

Violences sexuelles et les violences au sein du couple

Formation gratuite sur les violences sexuelles et les violences au sein du

et permet à chacun.e de poser des questions et participer.

Retrouvez les précédentes ressources sur les recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales [via le lien suivant](#)

Renouvellement automatique des droits sociaux et accès à la réduction Solidarité Transports

Suite à de nombreuses difficultés rencontrées par les personnes bénéficiant du [renouvellement automatique de leurs droits sociaux du fait de la crise sanitaire](#) pour renouveler leur abonnement de transports en commun à tarif réduit, l'Agence Solidarité Transport a publié [sur son site](#) un article relatif aux documents justificatifs à joindre à leur demande.

Vous trouverez à suivre les modalités détaillées par l'Agence Solidarité Transport :

- **"AME : la prolongation des droits à Réduction 50% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire.** Les bénéficiaires dont les droits AME périment entre le 12/03/2020 et le 31/07/2020 bénéficient d'une prolongation de leur AME de 3 mois, mais leur carte de bénéficiaire AME ne sera pas remplacée. Aussi, ces cartes seront exceptionnellement prises en compte pour 3 mois de plus. Par exemple, une carte AME périmant au 30/06/2020 sera considérée valable jusqu'au 3/09/2020 et donnera des droits à réduction jusqu'au 31/10/2020. Les bénéficiaires ayant déjà transmis leur carte AME ne sont pas obligés de la renvoyer et peuvent demander la prolongation de leurs droits par simple appel téléphonique ou via le formulaire de contact.
- **ASS : Pôle emploi fournit à l'Agence Solidarité Transport les informations rendant possible la prolongation automatique des droits. Les bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits.**
- **CSS sans participation financière : la prolongation des droits à Réduction Solidarité 75% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire, attestation à l'appui.** Les attestations prolongées sont mises à disposition par les caisses d'Assurance Maladie. Elles sont exigées pour toute prolongation des droits à Réduction Solidarité Transport. Elles peuvent être fournies par courrier ou via le formulaire de contact.

bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits."

Retrouvez également sur notre site toute l'actualité liée à l'épidémie du COVID-19

=> [Les outils mis en place par la fédération](#) (dossier partagé, boucle d'échange slack et tableau de recensement de la continuité d'activité des structures).

=> Les précédents articles d'information de la Fédération autour de l'épidémie COVID-19 :

[Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité : Pensez à actualiser vos données !!](#)

[Dispositifs exceptionnels mis en place à Paris ;](#)

Aide alimentaire : différentes ressources [ici](#), [ici](#) et [là](#)

Santé :

- [Ouverture de la hotline "COVID-19" pour le projet Médecins Sans Frontières en Ile-de-France ;](#)
- [Centre de consultation COVID dans le 19e arrondissement de Paris ;](#)
- [Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans-abri ;](#)
- [Addictions et confinement ;](#)
- [Mise en place d'un dispositif national de soutien médico-psychologique aux soignants et aux personnels en charge de l'accompagnement ;](#)
- [Aide médicale d'Etat : des modifications ;](#)
- [Les services départementaux de la protection maternelle et infantile en IdF et à Paris ;](#)
- [Dématérialisation des demandes d'Aide Médicale d'Etat pour la durée de l'état d'urgence sanitaire](#)
- [Santé des personnes durant la période de confinement \(accès aux soins et aux droits, santé mentale, addictions\).](#)
- [Informations sur l'accompagnement de la fin de vie en structure d'hébergement et l'organisation des funérailles ;](#)

Accès aux droits :

- [Domiciliation administrative ;](#)
- [Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration durant le confinement pour une durée de six mois ;](#)
- [Enregistrement de la demande d'asile ;](#)
- [Renouvellement des cartes ADA \(Allocation pour demandeurs d'asile\) ;](#)
- [Dématérialisation de l'envoi des documents pour les allocataires n'ayant pas l'application "Mon compte CAF" ;](#)
- [ASE : continuité de la prise en charge des mineurs au-delà de 18 ans ;](#)
- [Continuité d'accès aux droits sociaux en période d'état d'urgence sanitaire ;](#)
- [Attribution de logement social et COVID-19 ;](#)

[Ressources pour le nettoyage et la décoration des appartements, chambres et espaces collectifs](#)

Accompagnement social :

- [Un guide sur l'accompagnement social à distance](#) ;
- [Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales](#) ;
- [Informations relatives à l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et étrangers](#) ;
- [Apprendre le français en confinement](#)
- [Réflexions et points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aiguë](#)

Informations à destination des employeurs et employeurs SIAE

- [Chômage partiel : l'État allonge le délai de dépôt des demandes par les employeurs](#) ;
- [Modalités d'activation du dispositif du chômage partiel](#) ;
- [Remontée et suivi des Réseaux « questions réponses des employeurs et des SIAE » auprès de la DIRECCTE Ile-de-France](#) ;

Informations à destinations des SIAE

- [Informations relatives aux structures bénéficiaires d'aides du Fonds Social Européen \(FSE\)](#) ;
- [Mesures mises en place à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique \(SIAE\) et demandeurs d'emploi](#) ;
- [SEVE emploi : continuez à vous former via la plateforme en ligne](#)
- [Mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique dans le cadre du projet "Résilience"](#) ;

Accès à la culture, aux loisirs et apprentissage du français en période de confinement :

- [Ressources pour le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs en période de confinement](#) ;
- [Apprentissage du français en période de confinement](#).

Appels à projet et fonds spécifiques :

- [Lancement du 1er appel à projet de la Fondation d'entreprise Paris Habitat, visant à lutter contre l'isolement des personnes fragiles sur le territoire de la métropole parisienne, date de dépôt des candidatures reportée au 31 mai 2020](#) ;
- [Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) ;
- [Appel à projet - Axe 7- Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion \(FILE\)](#) ;

Mobilisation des bénévoles et initiatives :

- [Face à la baisse des effectifs dans les structures : mobiliser les bénévoles et la réserve civique](#) ;
- [Actions de bénévolat et/ou de mécénat de compétences mobilisables gratuitement](#)
- [Solidarité numérique](#)

Aménagement des missions de service civique :

- [Information à destination des structures accueillant des volontaires en mission de Service Civique](#).

Subscribe

Past Issues

Translate ▼

RSS 

Contact :
Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93

Elise Noël Chevalier, 01 43 15 80 11

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org

Copyright © 2020 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.

Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

